

PROCES VERBAL**Conseil Municipal du 18 septembre 2025 à 19 heures**

Date de convocation : 11 septembre 2025

Présents : Pascal BARBERET, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SIN-DONINO, Séverine TROMPARENT, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean Louis MANGIN), Gérard NIMSGERN, Céline PARIS, Céline PORTOLES, Clémence HARNIST,

Secrétaire de séance : Pascal BARBERET

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 juillet 2025.
2. Tarifs de la restauration scolaire et de la garderie pour l'année 2025-2026.
3. Acceptation des délibérations 2024-143 & 2024-293 de la communauté de l'auxerrois attribuant une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux.
4. Décision modificative - budget principal
5. Transfert de l'emprunt souscrit par le budget communal au budget annexe « Lotissement » avec prise en charge des annuités par le budget principal de la commune.
6. Affaires diverses
 - Virement de crédit entre chapitres (budget principal)

ODJ complémentaire du 15/09/2025

7. Participation aux dépenses d'un enfant de Villefargeau scolarisé à l'Ecole ULIS de Toucy

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2025 – Délibération n° 2025-45 (visa de la Préfecture le 22/09/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 03 juillet 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Florence CAPITAIN,

Il convient à ce titre que les membres du Conseil les valident ou demandent à les modifier.

Le conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré,

Approuve les procès-verbaux du Conseil Municipal du 03 juillet 2025, à l'unanimité.

2- Tarifs de la restauration scolaire et de la garderie pour l'année 2025-2026 – Délibération n° 2025-46 (visa de la Préfecture le 22/09/2025)

Le Maire informe les élus que le prix des repas livrés à la cantine scolaire et au centre de loisirs selon le marché de restauration scolaire attribué à API restauration en juillet dernier, a subi une revalorisation. Pour autant, le Maire propose au Conseil de ne pas modifier les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie à la charge des parents pour l'année scolaire 2025-2026.

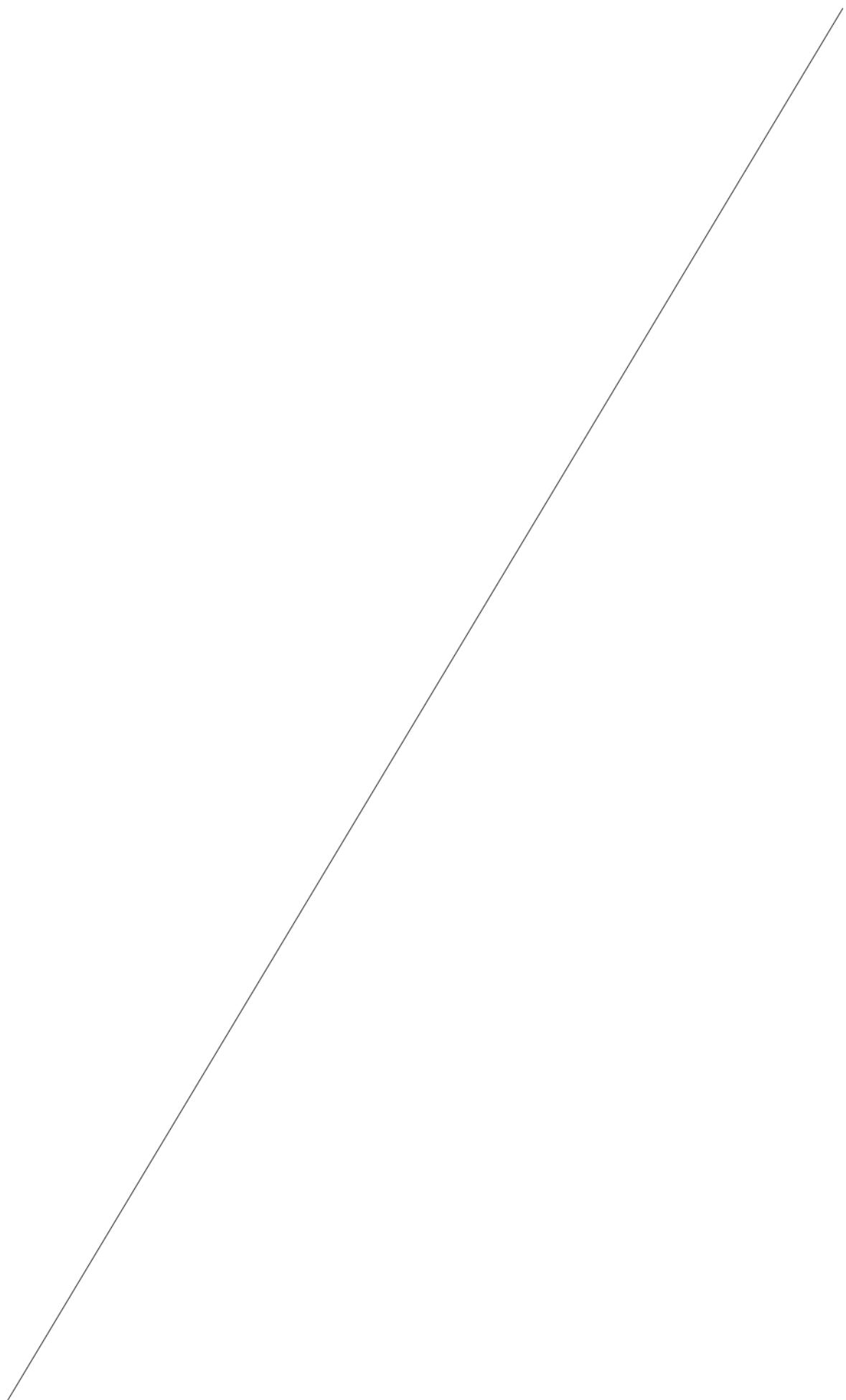
Cantine

4.45 € le repas pour le forfait cantine régulière soit 64.08 € par mois échu de septembre à juin

4.85 € le repas isolé

1.76 € pour les enfants allergiques (repas fourni par les parents) pour un forfait de 25.34 € par mois échu de septembre à juin

3.56 € le repas pour les employés communaux désirant profiter du service de restauration scolaire



Garderie

Matin et soir : 30.80 €/mois, 15.40 € pour le 2ème enfant ;
 Matin ou soir : 15.40 € et 7.70 € pour le 2ème enfant ;
 Garderie exceptionnelle : 2.20 €.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- **valide** les tarifs proposés pour la rentrée 2025/2026
- **Rappelle** qu'une pénalité de 5 € par retard et par enfant est toujours applicable en cas de dépassement des horaires de la garderie.

3- ACCEPTATION DES DELIBERATIONS 2024-143 & 2024-293 DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS ATTRIBUANT UNE AIDE DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN DES PROJETS COMMUNAUX. – Délibération n° 2025-47 (visa de la Préfecture le 22/09/2025)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- **Par délibération n° 2024-21 du 09 avril 2024 le conseil municipal** a décidé de solliciter la Communauté de l'Auxerrois pour l'obtention d'une subvention au titre du fonds de soutien des projets communaux pour les travaux de réfection de la toiture de l'église et le remplacement des ouvrants du sous-sol de la mairie.
- **Par délibération n°2024-43 du 19 novembre 2024, le conseil municipal** a décidé de solliciter la Communauté de l'Auxerrois pour l'obtention d'une subvention au titre du fonds de soutien des projets communaux pour la sécurisation de la clôture de l'école, le remplacement des dalles plafond de l'école maternelle et le remplacement de la porte de la salle de la garderie.
- **Par délibération n°2024-143 du 27 juin 2024, le conseil communautaire de l'auxerrois** a attribué à la commune de Villefargeau une subvention de 8 783.00 € dans le cadre du fonds de soutien aux communes pour la rénovation de la toiture de l'église et les ouvrants du sous-sol de la mairie.
- **Par délibération n° 2024 -293 du 19 décembre 2024, le conseil communautaire de l'auxerrois** a attribué à la commune de Villefargeau une subvention de 5 295.50 € dans le cadre du fonds de soutien aux communes pour la sécurisation de la clôture de l'école, le remplacement des dalles plafond de l'école maternelle et le remplacement de la porte de la salle de la garderie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le versement des dites subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** le versement des subventions de 8 783.00 € et 5 295.50 € dans le cadre de la subvention aux projets communaux.

4- DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL – Délibération n° 2025-48 (visa de la Préfecture le 22/09/2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

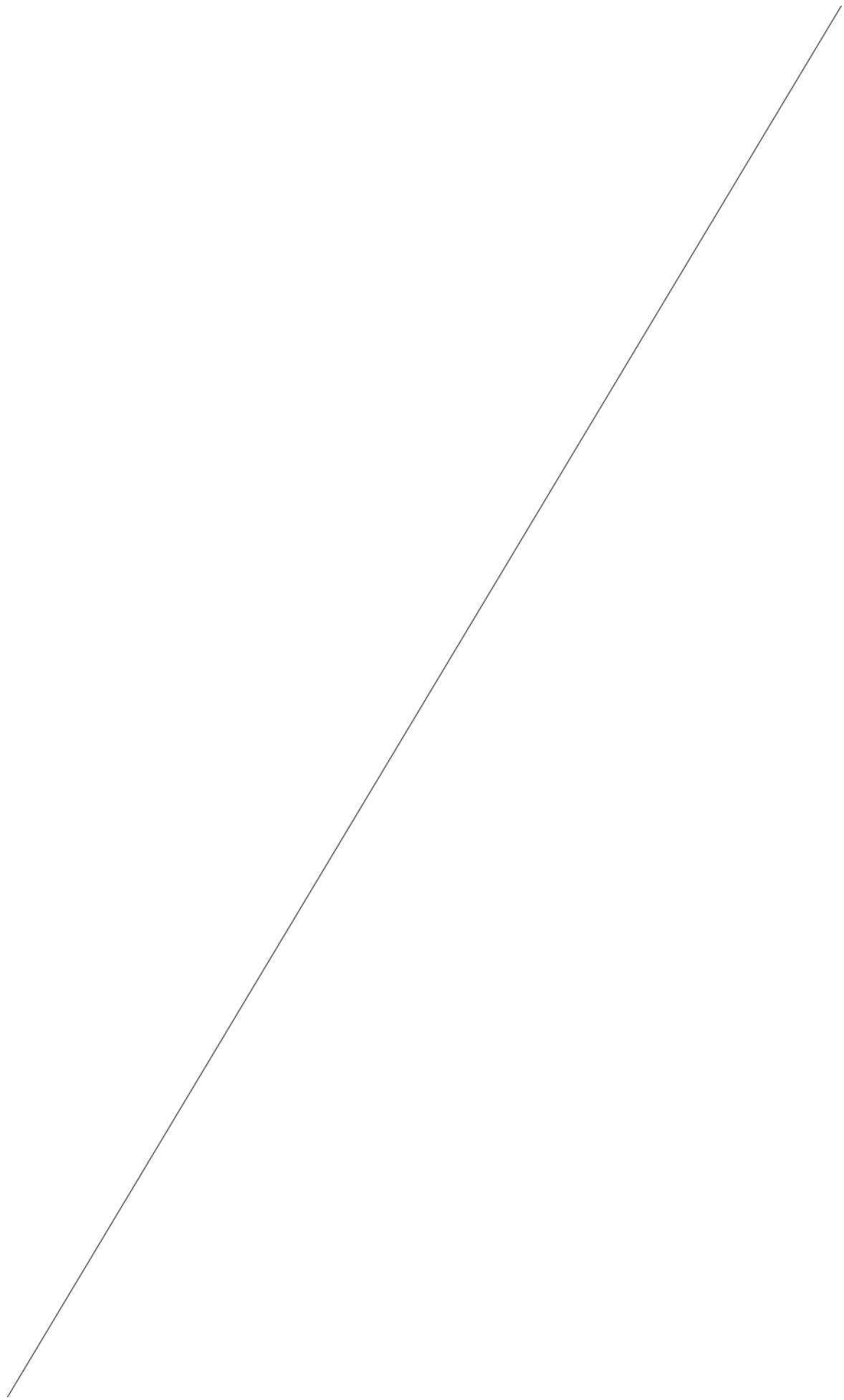
Vu la délibération n° 2025-44 en date du 03 juillet 2025 autorisant la souscription d'un emprunt destiné à rembourser l'emprunt in fine arrivé à échéance,

Considérant que l'emprunt n'a pas été inscrit au budget primitif,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits correspondants pour régulariser l'opération et permettre le transfert de cet emprunt au budget annexe lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide d'ouvrir, par décision modificative, les crédits budgétaires suivants au budget principal :



Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
D 27638 : Crédit Autres établissements publics		650 000.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières		650 000.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		5 300.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		5 300.00 €
R 6419 : Remboursements rémunérations personnel		5 300.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		5 300.00 €
R 1641 : Emprunts en euros		650 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		650 000.00 €

Précise que cette opération est financée par le produit de l'emprunt souscrit et inscrit en recettes d'investissement, au chapitre 16 – compte 1641.

Autorise M. le Maire à procéder à l'exécution budgétaire de cette décision modificative.

5- TRANSFERT DE L'EMPRUNT SOUSCRIT PAR LE BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT » AVEC PRISE EN CHARGE DES ANNUITÉS PAR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Délibération n° 2025-49 (visa de la Préfecture le 22/09/2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Conseil municipal en date du 03 juillet 2025 actée par la délibération 2025-44, autorisant la commune à contracter un emprunt d'un montant de 650 000 € auprès du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne,

Considérant que l'opération financée relève du budget annexe « Lotissement »,

Considérant qu'il convient, pour des raisons de transparence budgétaire et de bonne gestion, d'imputer l'emprunt au budget annexe « Lotissement »,

Considérant toutefois que la commune souhaite conserver à sa charge le remboursement du capital et des intérêts de cet emprunt, afin de ne pas grever financièrement le budget annexe. Le remboursement par le budget lotissement au budget de la commune se fera au fur et à mesure de la vente des parcelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le transfert de l'emprunt contracté auprès de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne d'un montant de 650 000 €, du budget principal vers le budget annexe « Lotissement »,

De valider l'écriture comptable suivante :

Budget principal : compte 27638 Autres créances immobilisées (dépense d'investissement)

Budget lotissement : compte 168741 Autres dettes (recette d'investissement)

De préciser que le remboursement en capital et intérêts sera pris en charge par le budget principal de la commune dans les conditions précitées.

D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce transfert,

6- PARTICIPATION AUX DEPENSES D'UN ENFANT DE VILLEFARGEAU SCOLARISE A L'ECOLE ULIS DE TOUCY – Délibération n° 2025-50 (visa de la Préfecture le 22/09/2025)

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

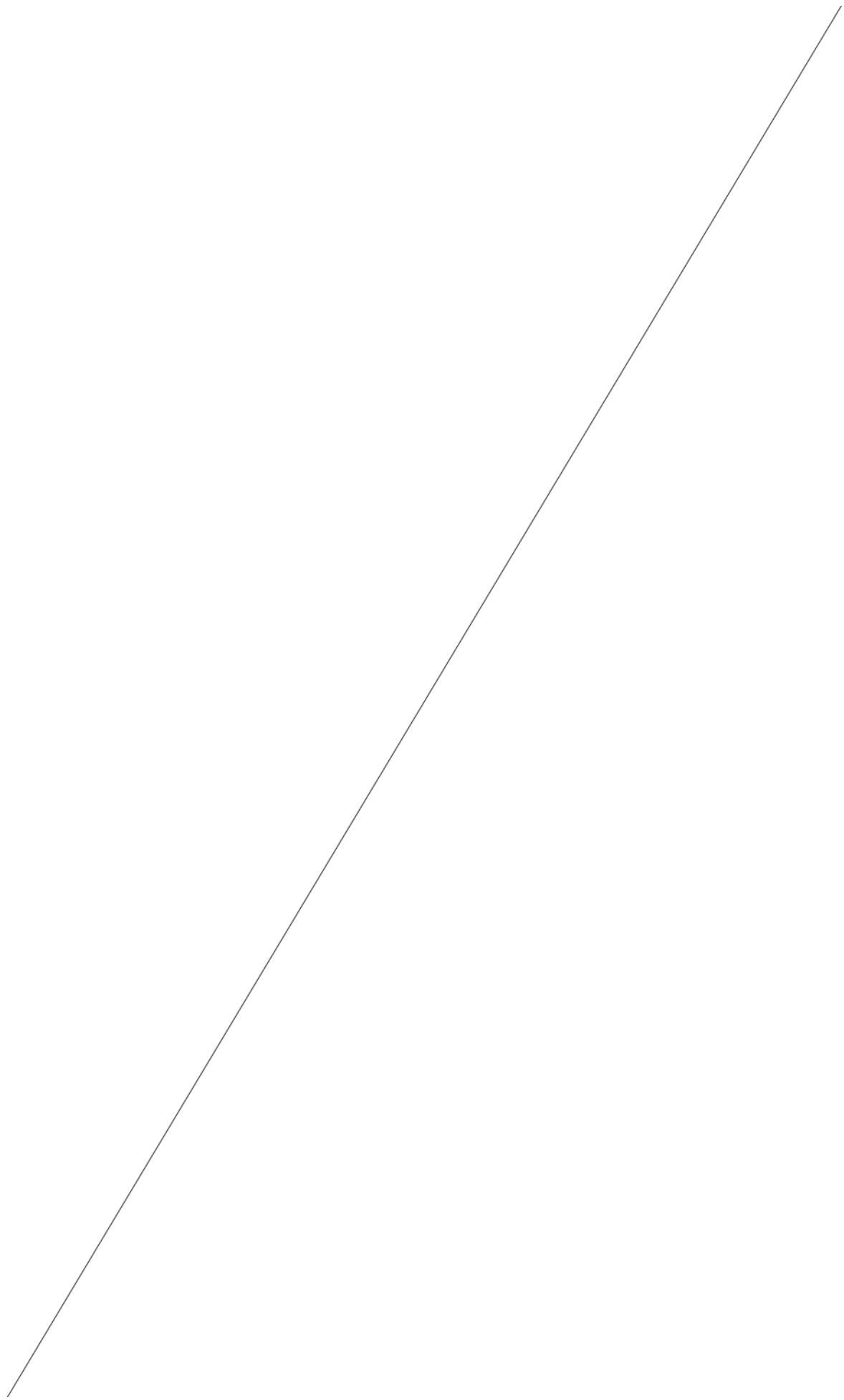
Vu la décision d'affectation en unité Local d'Intégration Scolaire (ULIS) d'un enfant domicilié à Villefargeau prise par l'inspection académique de Dijon,

Vu la délibération n°2023_62 de la mairie de Toucy instituant les tarifs et redevances du 04 octobre 2023,

Considérant que la commune ne peut proposer un accueil ULIS au sein de son école,

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

ACCEPTE de participer aux dépenses de l'enfant scolarisé en Unité Locale d'Intégration Scolaire à l'école élémentaire Pierre Larousse de TOUCY en versant 500 € à la mairie de TOUCY.



7- AUTRES POINTS ABORDÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SÉANCE

Virement de crédit entre chapitres (budget principal) : Le maire informe qu'il a procédé à un virement de crédit de 17 000 € du compte 2152-21 Installations de voirie au compte 2041582-204 Autres grpts – Bâtiments et installations afin de régler des travaux programmés du SDEY (éclairage public) selon la Fongibilité des crédits autorisée en M57.

- Le maire informe le conseil que :

- pour être en conformité avec l'arrêté pris le 21 juillet dernier par le ministère du travail et de la santé des solidarités et des familles, des zones non-fumeurs vont être définies dans un rayon de 10 mètres à partir des accès publics accueillant des enfants. Une signalisation sera donc apposée à toutes les entrées de l'école, à la bibliothèque, au centre de loisirs et aux airs de jeux ainsi qu'au city-stade.
- les gérants du commerce ont restitué les clefs sous la présence d'un huissier de justice lundi 15 septembre.
- Pour la fête Saint Léger du week-end du 04-05 octobre prochain, le feu d'artifice sera tiré à 21h la retraite aux flambeaux commencera à 20h30. Le dimanche, se déroulera le vide grenier organisé par l'ASCV.
- Il n'y aura pas de fermeture du rond-point durant les travaux LISA, uniquement une circulation alternée et une fermeture de deux nuits pour la réalisation de l'anneau de la piste cyclable et des passages piétons.
- Un mat solaire a été installé par le SDEY et financé par le conseil départemental au niveau de la Bergerie du fait des travaux de la LISA, l'éclairage public traditionnel n'étant plus fonctionnel.
- Le PLUi va bientôt être soumis à enquête publique. Le maire explique au conseil que la piste cyclable entre Villefargeau et Auxerre y figure, de même qu'un parking pour poids lourds vers le rond-point. Cependant plusieurs points sont à consolider avant validation finale du projet. Mme NOYEMIAN et lui-même y travaillent.
- Le maire remercie Jean-Louis Mangin pour son aide à la circulation avenue du Val de Baulche lors de la réfection d'une partie de la voirie.

8-TOUR DE TABLE

Gerard NIMSGERN, a transmis au secrétariat une question qui lui a été posée par un habitant.

- Est-il possible de créer un passage pour les vélos aux abords des barrières qui se trouvent sur le chemin qui longe le bief ? D'après cette personne les vélos ne passent pas dans le "tourniquet" et du coup il faut passer sous la poutre de la barrière.

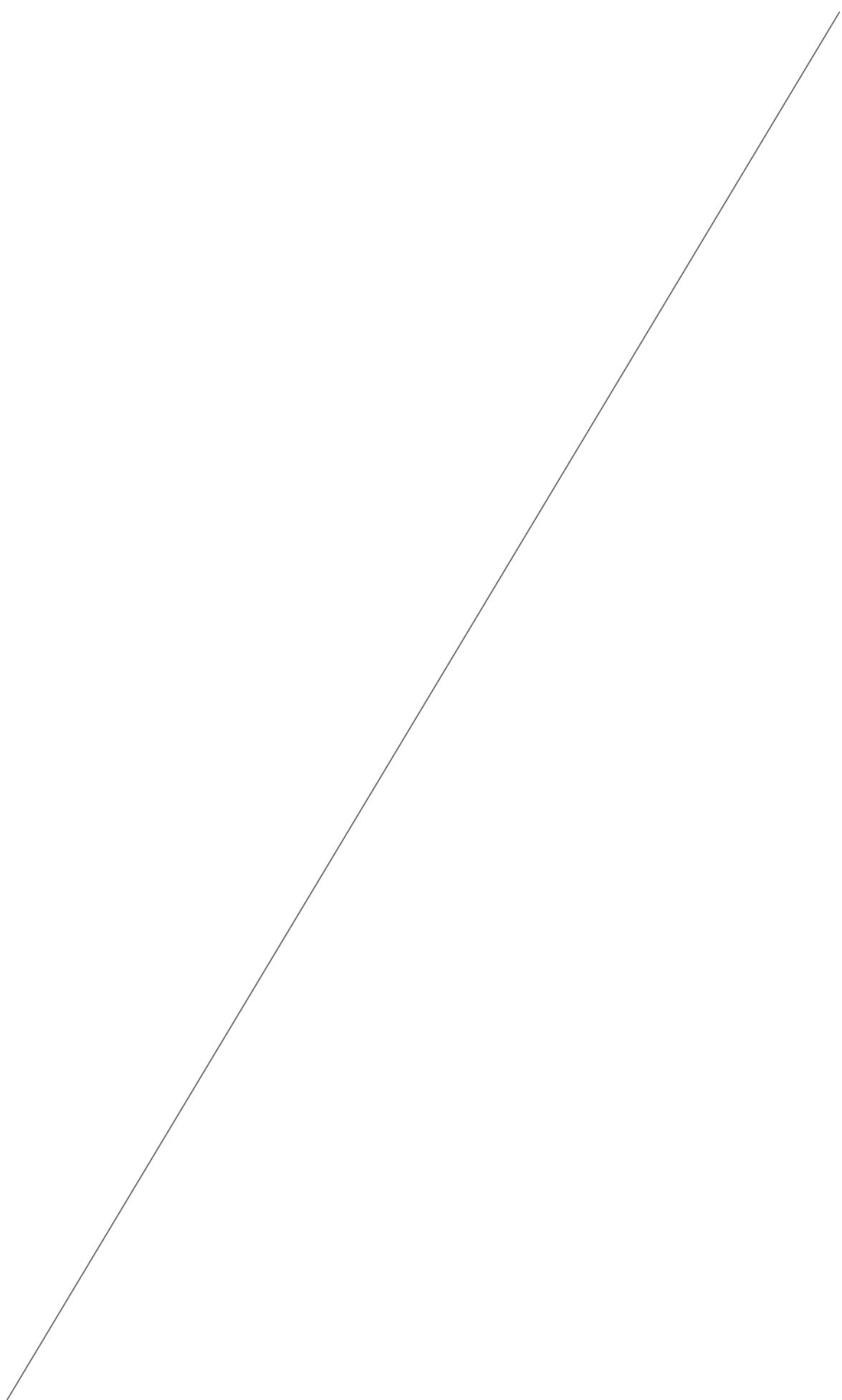
Le maire répond qu'une solution va être étudiée afin de permettre le passage des vélos tout en empêchant celui des deux roues motorisées. Justin SAFFROY pense que l'on pourrait utiliser le même système que celui de la ville d'Auxerre pour la coulée verte.

Elisabeth NOYEMIAN – explique la nécessité d'acheter une cage individuelle pour les travaux en hauteur pour le service technique, si cela est possible au regard des normes de sécurité. Justin SAFFROY lui conseille de se rapprocher de Cichy Manutention ou de ASK.

- Signale que l'épareuseuse est en panne, un diagnostic a été établi et un devis est en cours pour le changement des roulements ; elle souligne que le matériel roulant est vicilliant ce qui occasionne des réparations régulières.
- Précise que l'arrosage des parterres de fleurs a été uniquement fait avec les tonnes à eau, elle déclare être très satisfaite du travail de l'agent en charge du fleurissement.
- Informe qu'il va falloir commencer à réfléchir sur le contenu de la gazette de fin d'année

Florence CAPITAIN – demande aux conseillers leur avis sur le Graff réalisé cet été par les enfants du centre de Loisirs sur la prte de l'école. Les avis sont mitigés sur le rendu de ce graffiti et un éventuel projet pour le recouvrir est envisagé et sera mis à l'avis du conseil.

- Signale que les brandes de Bruyères ont été posées et que la sécurisation de l'école est donc terminée
- Informe que le projet de l'école sera cette année sur le thème du cirque
- Explique qu'un réunion COPIL avec la CAF, la directrice du centre de loisirs, de l'école, le représentant de l'ASCV, des parents d'élèves et elle-même s'est déroulée lundi 15 septembre pour mettre en œuvre la nouvelle Convention Territoire Globale (CTG). Celle-ci a été approuvée par les participants du COPIL. Elle sera présentée au prochain conseil pour validation.



- Annonce les dates des animations de bibliothèque
- Informe qu'un habitant des Bruyères demande s'il est possible de repeindre l'abri de bus du hameau qui est défraîchi, le maire répond favorablement à cette demande.

Jean-Pierre SINDONINO –demande pourquoi lors des travaux d'assainissement la voirie n'a-t-elle pas été complément refaite rue de Bellevue ? Le maire répond que ces travaux ont été réalisés par la communauté de l'Auxerrois et que les termes de ce marché public stipulent que seules les tranchées réalisées seront recouvertes par une couche de bitume. Si une partie de la voirie a été refaite complètement c'est uniquement parce que la commune a fait réaliser à ses frais la partie complémentaire de la voirie par l'entreprise ETPB pour un coût de 20 000 €.

Explique qu'il a été interpellé par des Villefargeaulais qui empruntent le tracé actuel de la piste cyclable qui relie notre commune à Auxerre pour lui signaler la dangerosité de celle-ci vers l'aire d'accueil des gens du voyage (chiens en libertés, dépôts de déchets en tout genre). Ainsi il se questionne sur le futur tracé de la piste cyclable et se demande s'il ne serait pas plus judicieux de revoir ce tracé afin qu'elle soit du côté droit, sachant qu'elle est principalement empruntée par des habitants de Chevannes et Villefargeau. Le maire répond qu'il partage ce constat et cette vision et qu'il interviendra en ce sens auprès de la Communauté de l'Auxerrois

Justin SAFFROY – signale un véhicule sur cale avenue de la Puisaye. Mme NOYEMIAN répond que cela fait plusieurs mois que ce véhicule s'y trouve et que malgré ses recherches elle n'a toujours pas identifié le propriétaire. Cela a également été signalé à la gendarmerie.

- Déplore un certain laisser-aller au lotissement des Chailleux quant à l'entretien des jardins et les abords des maisons (poubelles jamais rentrées, cartons à même le sol etc....)
- Signale qu'une moto non homologuée de couleur verte conduite par des mineurs sans casque circule sur la commune.

Le Maire, Pascal BARBERET	Le secrétaire, Pascal BARBERET
---------------------------	--------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00

2025-82

